

Pour éviter une impasse juridique

Votre protection en cas de questions de droit ou de litiges relatifs à des véhicules ou à des infractions routières. Sur la route, les différends sont fréquents. Quand ils débouchent sur des litiges, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés pour défendre vos droits. En votre qualité de client ou de cliente FCAC, vous n'avez à vous soucier de rien grâce à notre assurance de protection juridique Circulation.

Quelles sont les personnes assurées?

L'assurance vous couvre, vous et votre famille, si votre domicile se trouve en Suisse, si vous financez, louez ou prenez un véhicule en leasing (contrats Retail) par l'intermédiaire de FCAC et que vous bénéficiez de la couverture d'assurance contractuelle de FCAC.



Qu'est-ce qui est assuré?

Votre contrat Retail FCAC vous confère les couvertures suivantes:

- **Droit de la responsabilité civile**
Soutien pour faire valoir des prétentions légales en dommages-intérêts
- **Droit pénal**
Soutien en cas de procédure pénale ou administrative dans laquelle la personne assurée est accusée d'avoir enfreint par négligence des prescriptions légales
- **Retrait de permis**
Soutien lors de procédures relatives à un retrait du permis de conduire ou de circulation

Quand bénéficiez-vous de la couverture d'assurance?

Elle commence à la date d'entrée en vigueur du contrat Retail entre vous-même et FCAC ou à la date à laquelle l'attestation d'assurance est établie.

Quand la couverture d'assurance prend-elle fin?

- En cas de résiliation ou d'expiration du contrat Retail entre vous-même et FCAC
- Si vous transférez votre domicile civil à l'étranger
- Si nous résilions votre couverture d'assurance. FCAC vous en informera.

Quelles sont les prestations assurées?

Nous vous fournissons des conseils juridiques et défendons vos intérêts en cas de litige. En cas de procès, nous prenons en charge les frais d'avocat et de justice, ainsi que les dépens.

À combien s'élève la somme d'assurance?

La somme d'assurance est de CHF 300 000 maximum par cas juridique. Pour toute annonce d'un cas juridique, nous renonçons à faire valoir une franchise.

Où l'assurance est-elle valable?

Avec votre contrat Retail FCAC, vous bénéficiez d'une couverture valable pour rouler dans le monde entier.

Combien coûte la couverture d'assurance?

Votre couverture coûte CHF 6.25 par mois par véhicule, droit de timbre inclus. Les frais sont facturés directement par FCAC.

À combien la valeur litigieuse minimale est-elle fixée?

Nous renonçons à fixer une telle valeur.



Cas juridique

En cas de litige relevant du droit de la circulation, vous pouvez, en votre qualité de conducteur ou de conductrice d'un véhicule FCAC au bénéfice d'un contrat Retail FCAC, contacter directement FCAC:

Par e-mail: info.fcasuisse@fcagroup.com

Par téléphone: 044 529 92 01

Grâce à la coopération entre FCAC et AXA-ARAG, vous bénéficiez, en tant que titulaire d'un contrat Retail FCAC avec couverture d'assurance, d'une assurance de protection juridique Circulation ainsi que d'un soutien en cas de questions d'ordre juridique ou de différends dans les domaines juridiques indiqués.